

Le Génitif: Introduction

1 Les trois fonctions du génitif

Le nom du cas en grec est γενική πτώσις “cas exprimant la classe, le genre”.

Le génitif recouvre trois fonctions différentes:

- le génitif partitif,
- le génitif adnominal,
- l’ablatif.

Le génitif proprement dit exprime la notion de *limite*:

- Cette limite peut être absolue: on ne considère une chose que de façon limitée, on ne voit une chose qu’en partie. C’est le *génitif partitif* (un rapport de verbe à nom, l’idée verbale étant celle de *considérer une partie*).
- Ou cette limite peut être relative: une notion en limite une autre en précisant la classe, le genre (γένος), c’est un nom qui en limite un autre. C’est le *génitif adnominal* (un rapport de nom à nom).

Le génitif, dans ses deux fonctions, s’oppose à l’ablatif:

- en ce que le génitif est un cas abstrait, figuré (la notion de limite est abstraite),
- alors que l’ablatif est un cas concret, lié à l’espace, secondairement au temps.

À l’intérieur du cas génitif, il y a hésitation et influence d’une fonction sur une autre (il n’y avait de toute façon pas de différence dans la conscience linguistique des Grecs). De même, il peut y avoir interprétations à la fois différentes et valides:

- ou bien il n’y a qu’un seul sens mais l’origine du cas (partitif, adnominal, ablatif) est hésitante;
- ou bien, au contraire, il n’y a pas d’hésitation sur le cas, mais il y a plusieurs possibilités, et partant plusieurs sens (notamment pour les différentes relations exprimées par l’adnominal).

2 Les analyses du génitif par différents auteurs

Le génitif est un cas complexe, que les auteurs analysent différemment. Tous isolent nettement la fonction ablative du cas, qui semble pas poser de problème, hormis quelque incertitude quant à l’attribution de quelques compléments (ablatif? partitif?).

Smyth (*Greek Grammar*) découpe ainsi le génitif:

- Le génitif adnominal, qui peut cependant être utilisé en tant que prédicat, c’est-à-dire avec un verbe. Différentes catégories sont proposées (possession, tout divisé, qualité,

explicatif, matériau, mesure, subject, objectif, valeur), mais Smyth reconnaît que ce découpage est quelque peu arbitraire.

- Le génitif utilisé en tant que complément verbal. Là aussi différentes catégories sont proposées, parmi laquelle la plus importante est le partitif (en plus du prix et de la valeur, de crime et de responsabilité).

Humbert (*Syntaxe grecque*), lui, oppose clairement le génitif partitif au génitif adnominal, sans se poser la question du verbe:

- Pour l'auteur, ce qui oppose les deux types de génitifs, ce n'est pas l'usage qui en est fait (comme Smyth le fait), c'est le rapport qu'il régissent: un rapport de verbal pour le partitif, un rapport nominal pour l'adnominal.
- Le partitif est un rapport verbal non pas en ce qu'il est complément de verbe, mais en ce qu'il pose une idée verbale: celle de *prendre une partie*. Ainsi, le "génitif du tout divisé", appelé "partitif" sans plus de distinction appartient à cette catégorie. Le partitif selon Humbert peut donc être utilisé avec un nom ou avec un verbe, l'idée unificatrice étant seulement celle de *considérer une partie*.
- L'adnominal, lui, suppose un rapport de nom à nom: c'est un nom qui limite le sens d'un autre nom. En ce sens, Humbert rejoint parfaitement Smyth, bien que le premier évite l'arbitraire de la liste du second.
- Il faut noter cependant qu'Humbert ne mentionne pas le génitif d'espace et de temps.

Chantraine (*Grammaire Homérique*) suit à peu près la distinction de Smyth, tout en gardant l'appellation d'Humbert, désignant par "génitif partitif" ce que Smyth appelle "gentive with verbs".

Cependant, tous les auteurs s'accordent sur le fait que le génitif (proprement dit) évoque la notion de *limite*. Trouvant quelque peu confuses, et surtout susceptibles de beaucoup d'exceptions, les discriminations faites par Humbert et Smyth, j'ai préféré discriminer non le rapport (Humbert) ni l'usage (Smyth) du génitif, mais l'aspect de la limitation: absolue pour le partitif (on considère une *partie* d'un tout), utilisé seul que ce soit en tant que complément ou non; relative pour l'adnominal (la limitation est opérée par la *mise en relation* de deux notions), utilisé avec un nom (substantif, adjectif, etc.).